Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 50/1959 (1959)

Artikel: Vaud
Autor: Martin, A. / Monnier, Marcel / Panchaud, Georges
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-114740

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vaud

Enseignement primaire

Dans une précédente chronique, nous relevions la satisfaction que nous cause la perspective maintenant assez rapprochée de la fin de la pénurie du personnel enseignant. Il est en effet probable que, d'ici deux ans, nous serons libérés de ce lourd handicap.

La motion de M. le député Jaunin et consorts, qui demandait au Conseil d'Etat de prendre toutes mesures utiles pour retenir les instituteurs à la campagne, a été discutée par le Grand Conseil en août 1958. Des indemnités de résidence pouvant aller de Fr. 120.— à 1200.— seront désormais versées, et pendant une période d'essai de deux ans, à quelque 130 membres du personnel enseignant, selon un barème qui tient compte de différents facteurs, entre autres de la difficulté de l'enseignement et de la situation géographique des communes. Le Grand Conseil a pris en outre la décision de mettre à la disposition du Département de l'instruction publique les jeunes brevetés, lesquels ne pourront faire acte de candidature qu'au bout d'une année de remplacements à la tête d'une ou plusieurs classes. Il a enfin décrété que le remboursement des prêts d'honneur consentis par l'Etat aux jeunes normaliens serait partiellement réduit pour ceux qui auraient desservi pendant plusieurs années un poste excentrique ou réputé difficile.

Dans le domaine des manuels scolaires, le Département a fait paraître un nouvel ouvrage d'arithmétique et de comptabilité destiné aux classes primaires supérieures ; maîtres et élèves l'ont reçu au début de l'année scolaire 1959-1960. Ces mêmes classes seront prochainement dotées d'un manuel de géométrie et d'algèbre, et les écoles ménagères d'une nouvelle édition remaniée du livre d'enseignement ménager intitulé « Chez Nous ».

En vue de la mise au point du plan d'études actuellement à l'essai, les conférences de district réunies en mai ont procédé à un nouvel examen des branches réales, de l'écriture, du dessin, des travaux manuels et de la gymnastique. Dans l'ensemble, les rapports de ces conférences ne proposent pas des modifications importantes à la répartition des matières à enseigner, pas plus qu'à l'attribution du nombre d'heures accordées à chaque discipline. Cependant, les femmes vaudoises jouissant maintenant des mêmes droits que les hommes, il conviendra de donner désormais aux élèves filles du degré supérieur un enseignement de l'instruction civique équivalent à celui que reçoivent les garçons.

Dès la fin du siècle dernier, des cours d'éducation civique étaient donnés chaque hiver, pendant 45 heures, aux jeunes gens de 16 à 19 ans ne faisant pas d'apprentissage ou d'études spéciales. Ces cours, où la formation du futur citoyen tenait la place prépondérante, ont été supprimés par décision du Grand Conseil pour des raisons d'ordre budgétaire.

La brigade de circulation de la gendarmerie vaudoise a concentré cette année ses efforts sur une nouvelle série d'examens auxquels ont été astreints tous les élèves cyclistes des 5e, 6e et 7e années. Un insigne particulier a été délivré à tous ceux qui ont satisfait à toutes les exigences de l'examen.

Une motion récemment déposée au Conseil communal de Lausanne demandait au Département d'étudier le problème de l'enseignement au degré supérieur, dans le sens d'une adaptation plus rationnelle du plan d'études. On constate en effet que la sélection opérée par les collèges et par les classes primaires supérieures ne laisse de plus en plus à ce degré que des élèves moins aptes aux études théoriques et plus volontiers orientés vers les réalités pratiques.

L'étude qui a été faite a abouti à la création, sur le plan lausannois, de classes différenciées où, grâce à des groupes de disciplines à option, les élèves des dernières années de scolarité pourront mettre en valeur leurs aptitudes particulières et s'orienter mieux vers le choix d'une profession. L'expérience, qui a commencé en avril de cette année, est encore trop récente pour que nous puissions en parler en connaissance de cause. Une prochaine chronique donnera des indications sur la valeur de cet essai intéressant à plus d'un titre.

L'enseignement primaire supérieur connaît un essor réjouissant dans notre canton, témoin les nouvelles classes qui se sont ouvertes tout récemment encore et pour lesquelles nous avons eu quelque peine à trouver les maîtres nécessaires. Deux volées d'instituteurs préparent actuellement leur brevet spécial, 24 pour la partie littéraire et 18 pour les sciences et les mathématiques.

Le corps inspectoral n'a pas subi de mutation en 1959. Nous devons en revanche signaler le décès de M. Alfred Pitton, directeur des écoles d'Yverdon, à qui chacun a rendu, lors des obsèques, le témoignage d'une fidélité exemplaire et d'une consécration totale à la cause de l'école qu'il a brillamment servie pendant 40 ans. M. Clément Mermoud, maître primaire supérieur à Yverdon, a été appelé à lui succéder. M. Lucien Ferrari, instituteur à Rolle, a été promu au rang de directeur des écoles primaires de cette localité.

Outre les problèmes généraux et habituels que pose la conduite pédagogique et administrative de nos classes, la conférence de l'enseignement primaire a étudié de façon plus particulière la question du certificat d'études primaires, l'enseignement du calcul dans tous les degrés de la scolarité, le nouveau matériel pour l'enseignement du dessin, l'introduction dans les classes du stylo à bille et le problème très controversé du « vocabulaire fondamental ».

Une trentaine d'inspecteurs et d'inspectrices de l'Amérique latine nous ont fait l'honneur de passer quelques jours dans notre canton pour y visiter nos classes et s'informer de nos méthodes d'enseignement. Tous ont été très intéressés par nos réalisations, particulièrement dans le domaine des manuels et des bâtiments d'école.

La rénovation et la construction de locaux scolaires a marqué un certain ralentissement, conséquence de la situation financière de l'Etat. Certains investissements sont encore cependant nécessaires, en raison de l'augmentation incessante de la population des villes. Des bâtiments nouveaux ont été inaugurés à Villeneuve, Lutry, Lavigny, Chavannes-de-Bogis, Savigny et Saint-Sulpice.

Nombre de communes ont en outre aménagé des terrains de sport et des halles de gymnastique. De son côté, l'Etat a pris la décision d'inclure dans les fournitures scolaires gratuites le petit matériel nécessaire aux leçons de culture physique.

A. Martin.

Enseignement secondaire

Si, une fois de plus, cette chronique annuelle commence par des chiffres, ce n'est pas pour nous conformer à un schéma commode. La crise de croissance de l'enseignement secondaire, depuis 1950, est la donnée principale des problèmes majeurs qui se posent au service de l'enseignement secondaire.

Au 31 décembre 1958, le nombre des élèves était de 9014, en augmentation de 322 sur les effectifs de 1957. Ces élèves se répartissaient de la manière suivante (entre parenthèses, les indications pour 1949, qui permettent de mesurer cette croissance en 10 ans) :

Collèges de Lausanne :	3241	(1769)
Collèges communaux :	3667	(2403)
Gymnases :	706	(509)
Ecole supérieure de commerce :	942	(884)
Ecole normale :	458	(343)
	9014	(5908)

Pendant ces mêmes dix années, le nombre des personnes occupées à l'enseignement, à temps plein ou partiel, à titre définitif ou temporaire, a passé de 500 à 655. L'augmentation est de 31 % pour un accroissement des effectifs de 52,5 %. C'est dire que le nombre des élèves, par classe, a augmenté.

En même temps que les effectifs, s'accroissent aussi les difficultés de recrutement du personnel enseignant, pour les mathématiques et les sciences surtout. La création de bourses spéciales pour les étudiants ès sciences qui s'engagent à servir plus tard dans l'enseignement secondaire nous permet d'entrevoir une certaine amélioration dès 1964. Mais jusque-là... Il s'agit d'un véritable problème national, puisque, en définitive, c'est la formation du personnel scientifique et technique de l'avenir qui est en cause.

Les difficultés qu'éprouve l'Etat à loger les classes s'accroissent chaque année un peu plus. Il y fait face par des moyens de fortune, en attendant l'achèvement en 1960 des bâtiments annexes du Collège de Béthusy et surtout la construction d'un nouveau Collège à Mon-Abri, pour lequel une demande de crédit de Fr. 12 000 000.— est actuellement (août 1959) soumise au Grand Conseil.

Au printemps 1958, la nouvelle structure de l'enseignement secondaire a atteint son troisième palier. Les élèves qui, entrés en 1956, avaient terminé le cycle d'orientation de deux ans, ont dû opter entre les deux grandes divisions, latine et moderne. Pour ce choix décisif, les parents ont été aidés des conseils des maîtres de classe, qui ont eux-mêmes recueilli les avis, sur chacun de leurs élèves, des autres maîtres. Les résultats de diverses épreuves d'orientation ont été aussi pris en considération. Dans leur majorité, les parents, faisant confiance à ceux qui, pendant deux ans, avaient observé leur enfant, ont suivi le conseil d'orientation donné.

L'expérience de cette troisième année du nouveau régime si elle a été concluante dans la division latine, ne l'a pas été entièrement dans la moderne. Dans leur désir de retarder le plus possible la différen-

ciation des études afin de fonder l'option future sur des données plus sûres, les auteurs du plan de réforme avaient rassemblé dans une même division tous les élèves non-latinistes de 3e année. Le manque d'homogénéité des classes, qui réunissaient des élèves assez doués pour opter par la suite pour l'une des deux sections gymnasiales, et d'autres qui ne le pouvaient manifestement pas, a obligé les maîtres à des compromis peu satisfaisants entre les exigences d'un programme conçu pour les premiers et les possibilités des seconds. Aussi la décision a-t-elle été prise d'avancer l'option entre divisions moderne et générale au seuil de la 3e année, comme pour la division latine.

Cette mesure accentue encore la fonction d'orientation dévolue au premier cycle de deux ans.

Trois nouveaux manuels ont été édités :

Histoire générale des origines au XIIIe siècle, de E. Badoux et R. Déglon, qui complète la Collection des manuels d'histoire pour l'enseignement secondaire, publiée sous la direction de M. le Professeur Georges Panchaud.

La « Grammaire française » pour les deux premières années de l'enseignement secondaire, de B. Rossel et L. Gigon, et

« Le vocabulaire vivant », première partie (Découverte du monde) de A. Marthaler.

Un gros problème est à l'étude : celui du partage des charges de l'enseignement secondaire entre l'Etat et les communes. La répartition actuelle date, dans son principe, d'une situation créée en 1537, lors de la fondation de l'Académie et de son Collegium-inferius. Pendant très longtemps, la prise en charge par l'Etat de l'enseignement secondaire des garçons, à Lausanne, alors que dans le reste du canton, il est l'affaire des communes, ne suscita pas de difficultés. Mais la croissance de l'école secondaire et l'augmentation des frais qui s'ensuit, en même temps que la réforme de structure et l'établissement de l'enseignement mixte, ont modifié les données du problème à tel point qu'un nouveau statut est devenu nécessaire.

Marcel MONNIER.

Enseignement supérieur

Au rectorat du professeur Edmond Grin a succédé dès octobre 1958, celui d'un zoologiste de grand renom, le professeur Robert Matthey.

Le nombre des étudiants est en constante augmentation. On en comptait 2292 au semestre d'hiver contre 2130 en 1957-1958, 2101 contre 1976 au semestre d'été.

Si ces effectifs peuvent être interprétés comme un signe de la vitalité de notre Université et de son Ecole polytechnique, ils ne sont pas sans poser des problèmes difficiles à résoudre dont le premier est naturellement celui de la place disponible. Les unes après les autres les Facultés se trouvent trop à l'étroit et l'Etat n'est plus en mesure de satisfaire toutes les demandes de locaux en même temps. Dans trois secteurs pourtant un progrès important peut être noté. Le bâtiment de la nouvelle Ecole de médecine a été inauguré ce printemps, l'annexe de l'Ecole polytechnique est en voie d'achèvement, quant au recteur et au secrétariat de l'Université, ils disposent désormais de locaux plus vastes à

proximité immédiate de l'Ancienne Académie. La liste des constructions nécessaires n'est pas pour autant close. Il faut un nouveau bâtiment pour la Faculté des Sciences. Quant aux Facultés morales, elles manquent de place à l'Ancienne Académie.

A un nombre croissant d'étudiants devrait correspondre un corps enseignant plus nombreux si l'on tient à conserver ce privilège des petites universités, celui du contact personnel entre professeurs et étudiants. C'est en partie pour répondre à cette préoccupation que fut décidée récemment la création de « professeurs associés ». Il est vrai que l'on s'est proposé d'atteindre par ce moyen des buts assez différents.

Le Conseil d'Etat peut conférer ce titre :

« *a*) à un chargé de cours, un privat docent, un lecteur ou un chef de travaux qui, attaché étroitement à l'Université depuis plusieurs années, s'est distingué dans ses fonctions et s'est fait connaître par son activité scientifique ;

b) à des personnalités éminentes appelées à enseigner occasionnellement à l'Université ;

c) à de jeunes savants, auxquels il semble hautement désirable d'assurer une situation universitaire, et qui seront chargés d'un enseignement spécialisé ».

* * *

On pourrait croire en voyant l'augmentation des effectifs de l'Université que la formation des élites est ainsi largement assurée. Cela n'est pas le cas. L'immense besoin de l'ère atomique en ingénieurs et en savants, met la prospection de la « matière grise » au premier rang des préoccupations des états modernes.

Ce problème a deux aspects essentiels : celui du recrutement de ces élèves et celui de leur préparation scientifique.

L'Association générale des étudiants s'est préoccupée du premier de ces aspects. D'une enquête faite auprès de ses membres elle a conclu que le système actuel ne mène pas à l'Université les fils de paysans, d'ouvriers ou de petits employés mais seulement ceux de milieu aisé. La principale raison de ce gaspillage de forces est selon l'AGE, l'obstacle financier. Pour le surmonter, elle propose à l'Etat l'adoption de trois mesures :

1. Création d'un système de bourses qui seraient attribuées sans formalités dès que la situation financière des parents justifierait une telle mesure.

2. Constitution d'une commission paritaire d'étudiants et de représentants de l'Etat qui examinerait les cas litigieux.

3. Construction d'une cité universitaire qui offrirait aux étudiants de l'extérieur des chambres à bon marché.

Ces propositions servaient de conclusion à un document appelé « Manifeste de Grenet » qui a soulevé un légitime intérêt, non seulement chez les étudiants, mais aussi dans les milieux économiques et politiques. Une motion socialiste demandait au Grand Conseil son adoption et son application. La commission, chargée de rapporter, tout en reconnaissant l'intérêt d'un recrutement des élites sur une base sociale plus large, se montra plus réservée vis-à-vis des propositions des étudiants.

Elle ne put se rallier au principe de bourses qui seraient attribuées automatiquement estimant que ce n'est pas à l'Université de se charger de prospecter les ayant-droit mais aux bénéficiaires de faire eux-mêmes une demande.

Elle préférerait un système d'aide sous forme, d'une part, de bourses à fonds perdus qui couvriraient les dépenses d'entretien et de logement, d'autre part, de prêts d'honneur remboursables qui permettraient de payer les études proprement dites.

A une commission paritaire bipartite, les députés substitueraient une commission tripartite. L'Etat et l'Université devant être représentés séparément et à parts égales avec les étudiants.

Enfin, l'idée d'une cité universitaire est retenue mais elle pourrait trouver sa réalisation dans le cadre de l'Exposition nationale de 1964.

En définitive, le Grand Conseil refuse de faire siennes les propositions du manifeste de Grenet mais demande au Conseil d'Etat de le considérer comme une contribution à l'étude des problèmes que pose la formation des élites.

Si les étudiants ont eu l'impression que le Parlement « enterrait » leur projet, leur contribution très constructive ne sera pas inutile. Le problème auquel ils se sont attaqués ne peut être résolu par la seule aide financière de l'Etat au niveau de l'Université. Il est beaucoup plus vaste et plus compliqué. Un certain nombre de conditions doivent être remplies pour assurer une démocratisation de l'enseignement à tous les degrés sans courir le risque d'un abaissement du niveau des études ou celui du gaspillage des deniers publics.

Quant au second aspect de la formation des élèves mentionné plus haut, la préparation scientifique des étudiants, nous nous bornerons à signaler l'intérêt très vif porté par les milieux économiques et industriels à l'enseignement universitaire. A plusieurs reprises des groupements se sont demandé si la préparation des étudiants était celle qui convenait à leurs tâches ultérieures. Deux tendances contradictoires se sont fait jour. Les uns voudraient voir l'université donner un enseignement qui serre de plus près les réalités de la vie pratique afin de faciliter une intégration plus rapide des étudiants à leur profession. Les autres se plaignent d'un manque de culture générale et estiment que celui qui sort de l'Université doit se distinguer des autres par sa capacité à dominer les problèmes, à concevoir des voies qui sortent de la routine et à ne pas perdre le sens de l'humain. Sa préparation scientifique doit lui permettre d'assumer avec le temps, sinon immédiatement, le rôle dévolu à l'élite.

S'il faut se réjouir de cette collaboration entre l'Université et les différents milieux du pays et s'il est nécessaire que l'enseignement supérieur ne perde pas de vue les données de la vie moderne, il ne doit pas non plus se transformer en un enseignement professionnel. Sa mission va beaucoup plus loin.

Georges PANCHAUD.